

# Ces familles du Pays de Bray se battent pour faire l'école à la maison à la rentrée

Trois familles souhaitent, à partir de la rentrée, instruire leurs enfants et petits-enfants à domicile. Mais elles viennent de faire face à un refus de l'Education nationale.



Ces mères de familles se battent pour que l'instruction en famille reste un droit.

Elodie, Chloé et Clémentine viennent de faire face, quelques jours avant la rentrée scolaire, au refus d'instruire à domicile leurs enfants et petits-enfants.

Une réponse de la part des directions académiques des services de l'Éducation nationale qu'elles ne comprennent pas.

Un projet éducatif rédigé

Le motif qu'Elodie de Bosc-Mesnil dans le Pays de Bray ([Seine-Maritime](#)), Clémentine et Chloé qui habitent aux alentours ont invoqué pour justifier leur demande auprès du rectorat est la situation propre à l'enfant. (Il en existe quatre : la santé, l'éducation artistique et sportive, l'itinérance et la situation propre à l'enfant).

"Un motif que nous reconnaissons être un peu fourre-tout. Mais lorsque nous invoquons celui-ci, c'est un projet éducatif que nous avons à rédiger assez conséquent et très détaillé", expliquent-elles.

Et aujourd'hui, "nous nous demandons si nos projets sont lus, car les refus sont, quant à eux, peu motivés..."

Parmi les réponses données, elles retrouvent "l'école s'adapte aux besoins et rythmes de l'enfant".

L'instruction à la maison acceptée l'année dernière

Pour les enfants de Clémentine et la petite-fille de Chloé qui habite tout proche du Pays de Bray, l'instruction en famille "avait été acceptée l'an dernier. Et comme à chaque fin d'année, un contrôle est effectué par la mairie et l'inspection académique afin d'évaluer le niveau de l'enfant".

*Et le retour de ce dernier était positif. Ces refus sont donc incompréhensibles.*

Elles ont décidé de se battre

Qu'entend l'Éducation nationale par situation propre à l'enfant ? Dans quelle situation précise doit-on se retrouver pour avoir l'accord de l'instruction en famille ?

Autant de questions que se posent ces familles, désarmées face à la situation, "d'autant plus compliquée que nous risquons de devoir faire marche arrière et mettre nos enfants à l'école à la rentrée", avancent-elles.

<https://panorapresse.ouest-france.fr/dossiers/7518/article/e4fa94a0-46f1-11ee-9214-00000393d2fc> Des familles au tribunal pour défendre l'école à la maison : "On nous taxe de séparatistes !"

Si la famille Decorde a préféré accepter cette décision et scolarisé leur petite fille de trois ans, les deux autres, elles, ne veulent pas lâcher.

*Aujourd'hui, je n'ai plus la force de me battre.*

Elodie avait fait le choix avec son conjoint, de l'instruction en famille pour leur petite dernière, âgée de trois ans. Leur motivation première était de "respecter les besoins de notre fille, qui n'a pas encore acquis le sommeil, ressent parfois le besoin de s'isoler et surtout avait émis le souhait de ne pas aller à l'école", explique la maman.

Clémentine et Chloé ont décidé d'aller en justice, en vain jusque-là. L'obligation de scolariser leurs enfants leur a été signifié. 11 demande, 11 refus ! Pourtant, certaines familles ne comptent pas en rester là.

Un collectif pour défendre ce droit

Clémentine vient de rejoindre le Collect'IEF Haute-Normandie 27 & 76. Celui-ci aide les familles dans les démarches administratives comme les recours et les soutient émotionnellement.

"Aujourd'hui, nous ne jetons pas la pierre aux enseignants, mais nous souhaitons que les besoins des enfants soient pris en compte, tout simplement, ceci est dans leur intérêt. Et lorsque nous motivons, par un dossier conséquent, notre choix, nous aimerions au moins des réponses plus développées, pour comprendre leur décision", déclarent les mères.

Le Collect'IEF Haute-Normandie, les familles et leurs soutiens se sont mobilisés devant le rectorat pour défendre le droit à l'instruction en famille et le bien-être des enfants.

Pour l'heure, l'éducation nationale a maintenu sa position.